

# LYCÉENS ET APPRENTIS AU CINÉMA

DISPOSITIF NATIONAL D'ÉDUCATION AUX IMAGES  
RÉGION HAUTS-DE-FRANCE

2026/2027



## CINÉMAS PARTENAIRES NORD / PAS-DE-CALAIS GUIDE PRATIQUE

<b>Inscription</b>	page 2
<b>Organisation des séances</b>	page 2
<b>Projections</b>	page 3
<b>Avant-programme</b>	page 3
<b>Réception des films, cartons et pastilles</b>	page 4
<b>Tarifs</b>	page 5
<b>Règlement des places</b>	page 5
<b>Temps forts professionnels</b>	page 6
<b>Contacts</b>	page 7

## Inscription

Retrouvez le formulaire de renseignement de la salle de cinéma sur le site dans la partie Inscription au dispositif.

## Organisation des séances

Les établissements participants et leur cinéma partenaire prennent contact à l'issue du comité de pilotage (fin septembre) afin de fixer ensemble les séances de l'édition 2026-2027 selon les périodes de projection définies :

- Du **02 novembre 2026 au 26 mars 2027** pour les films communs ;
- Du **04 janvier au 18 juin 2027** pour les films complémentaires.

**JAUGE MAXIMALE** : Le taux de remplissage de la salle est limité à **80% de la jauge avec un maximum de 150 élèves.**  
(sauf exception validée par la coordination et la salle de cinéma partenaire)

**SÉANCES TOUT PUBLIC** : Les copies peuvent être utilisées par l'exploitant pour organiser trois séances tout public par film. Dans ce cadre, le taux de location est fixé à 30% sans minimum garanti et le prix de vente des billets est celui habituellement pratiqué par les cinémas.

**DCP** : Les demandes de DCP sont effectuées en direct par les salles partenaires via la plateforme Play de Deluxe et validées par la coordination référente.

**KDM** : Les demandes de KDM sont effectuées en direct par les salles partenaires via la plateforme Play de Deluxe et validées par le distributeur concerné.  
Les KDM sont ouvertes à la semaine.

**ACCUEIL** : Le cinéma accueille les élèves selon les dates et les créneaux horaires convenus avec les établissements scolaires ou centres de formation d'apprentis, effectue un rappel des règles à respecter en salle de cinéma, présente le dispositif **Lycéens et apprentis au cinéma** et le film projeté, ainsi que les éléments associés (carton de présentation du dispositif, pastille, etc) selon les indications transmises par la coordination.

## Projections

### Films communs, obligatoires : Projections du 02 novembre 2026 au 26 mars 2027

- *Le Règne animal* de Thomas Cailley (France / 2023 / 2h10 / Drame, fantastique / Couleur / VO, visa 155459)
- *Panique* de Julien Duvivier (France / 1946 / 1h31 / Drame, policier / Noir & Blanc / VO, visa 4742) - Adaptation du roman *Les Fiançailles de M. Hire* de Georges Simenon

### Films complémentaires au choix : Projections du 04 janvier au 18 juin 2027

dont 1 obligatoire a minima pour tous les établissements scolaires - excepté pour les CFA & MFR

- *Levante* de Lillah Halla (Brésil / 2023 / 1h32 / Drame / Couleurs / VOST, visa 154929)
- *Six pieds sur terre* de Karim Bensalah (France / 2024 / 1h36 / Drame / Couleur / VOST, visa 156020)
- *Sound of Metal* de Darius Marder (Etats-Unis / 2019 / 2h / Drame / Couleurs / VOST, visa 154260)

=> La liste des choix complémentaires, pour vos établissements partenaires, vous sera transmise mi-novembre.

Retrouvez la **fiche technique des films** sur le site [laac-hautsdefrance.com](http://laac-hautsdefrance.com) / Espace Exploitants.

## Avant-programme

Chaque projection est accompagnée du **carton de présentation du dispositif**, composé de 4 diapositives à diffuser en amont de chaque séance.

Les films ***Panique***, ***Levante*** et ***Sound of metal*** sont accompagnés d'une **pastille de présentation du film**, à diffuser avant chaque titre concerné. Ces pastilles vidéo d'environ 3-4 minutes permettent de contextualiser les films et d'introduire les séances.

Deux **vidéos 180 secondes**, lauréates de l'édition 25-26, sont valorisées sur grand écran en avant-séance : Vidéo 1 à diffuser avant *Panique* & vidéo 2 à diffuser avec les films complémentaires.

**IMPORTANT : Merci de vous référer à la fiche technique pour la préparation de vos playlists** (cf. [laac-hautsdefrance.com](http://laac-hautsdefrance.com) / Espace Exploitants)

### ENVOI DÉMATÉRIALISÉ

**L'envoi des fichiers des films est intégralement dématérialisé via la plateforme Play de Deluxe.**

Toutes les commandes de DCP et de KDM pour **Lycéens et apprentis au cinéma** doivent être passées sur [https://play.bydeluxe.com/fr\\_FRA](https://play.bydeluxe.com/fr_FRA). Aucune demande en dehors de cette solution ne pourra être acceptée.

**Retrouvez la notice d'utilisation exploitant de la plateforme Play sur le site du dispositif :**

<https://laac-hautsdefrance.com/espace-exploitant/>

**IMPORTANT** : Les films envoyés sur la Box DELUXE sont conservés 30 jours après leur réception. Il est nécessaire de **sauvegarder le fichier sur un disque dur externe** pour garantir les projections au-delà des 30 jours.

Pour toute question technique, contacter le support [cnc.fr@bydeluxe.com](mailto:cnc.fr@bydeluxe.com)

**NOTE** : Tous les avant-programmes relatifs au dispositif (carton de présentation et pastilles) seront accessibles sur le GOOGLE DRIVE partagé de la coordination. Le lien vous sera envoyé par mail courant octobre.

### RAPPEL

- Si vous commandez le DCP et la KDM en même temps :
  - Indiquez la période de programmation (avec une date de début au plus près de la première séance). L'envoi du DCP a lieu 30 jours avant la date de début de cette période.
  - Les commandes de KDM ne seront validées que si la commande du DCP est approuvée par la coordination locale.
  - Sans commande de DCP via Play, aucune demande de KDM ne pourra être acceptée.
- Si vous commandez uniquement la KDM :
  - Les KDM doivent être associées à un DCP. Le distributeur ne pourra pas vous fournir de KDM si vous ne disposez pas du DCP correspondant ou si vous l'avez obtenu autrement que par Play.
  - Les KDM peuvent être commandées par semaine cinématographique ou sur une période plus longue, selon le choix du distributeur.
- Délais : **anticipez vos commandes !**
  - Autant que possible, passez vos commandes de DCP et de KDM en début d'année scolaire. Vous recevrez ensuite le DCP 30 jours avant la date de début de programmation, ainsi que la ou les KDM associées.
  - En dernier recours, commandez les DCP et KDM **au moins une semaine avant la séance**. Ce délai est nécessaire pour que la demande de DCP soit validée par la coordination locale, puis la demande de KDM par le distributeur.

## Tarifs

**Le taux de location** des copies est de **30%, sans MG**.

**Le prix des séances** est de **2€80 par élève**. (Gratuité pour les enseignants, formateurs et accompagnateurs)

## Règlement des places

### **LE RÈGNE ANIMAL & PANIQUE (films communs)**

=> **Entrées prises en charge par la Région Hauts-de-France**, selon la procédure ci-dessous :

**Étape 1** : Constituer un dossier pour chacun des deux films avec :

- La **fiche de liaison**, transmise par votre référent territorial (CinéLigue), à remplir avec le nombre exact des jeunes effectivement présents ;
- Les **bordereaux de recettes** ;
- La **facture globale** au nom de Région Hauts-de-France / Siège de Région / 151 av. du Président Hoover / 59500 Lille

#### **La facture doit faire apparaître :**

- Nom complet et adresse du prestataire/fournisseur et du client ;
- le cas échéant, numéro de SIREN ou de SIRET ;
- le cas échéant, numéro d'identification à TVA de l'assujetti ;
- **la domiciliation bancaire de l'établissement** ;
- l'objet de la facture : Lycéens et apprentis au cinéma ;
- référence : **RE/BC/ENGAGEMENT : DCAPC-CINEMA** ;
- le nom du film projeté ;
- le nombre de places ;
- le tarif unitaire ;
- taux de TVA ;
- total à payer.

**Étape 2** : Transmettre le **dossier complet** pour chacun des deux films à votre **coordination référente** (CinéLigue) dans les plus brefs délais **après la fin des projections de chacun des deux films**.

L'envoi s'effectue par mail ou par voie postale.

**Étape 3** : **La coordination** valide la facture en la visant (tampon + signature) et la retourne à la salle de cinéma avec la fiche de liaison associée.

**Étape 4** : Il est fortement conseillé de se connecter à la plate-forme **CHORUS PRO** à partir du logiciel **Mozilla Firefox**.

**La salle de cinéma** dépose la facture sur la plate-forme **CHORUS PRO** ainsi que la fiche de liaison **EN PIÈCE JOINTE**.

**La Région** vous remboursera directement sur le compte bancaire ou postal ouvert au nom du bénéficiaire, ou de l'organisme chargé d'encaisser les recettes pour le cinéma.

#### **Pour déposer la facture vous aurez besoin des informations suivantes :**

SIRET Région Hauts-de-France : **20005374200017**  
Engagement : **DCAPC-CINEMA**  
Code service : **LILLE**  
Cadre de facturation : **A1**

**Important** : Pour faciliter la traçabilité comptable, pensez à générer votre certificat de dépôt en fin de process.

**ATTENTION : 1 facture = 1 dépôt + la fiche de liaison associée en pièce jointe**

**NOTE** : Afin d'être remboursé dans les meilleurs délais, il est important de bien respecter chaque étape précitée. **Merci de n'envoyer aucun dossier, ni facture directement à la Région.** La facture déposée sur Chorus pro doit impérativement être avisée par votre coordination référente (CinéLigue). Le cas échéant, cela ralentit le traitement du dossier et génère des suspensions de paiement.

**Retrouvez les tutoriels Chorus pro ici : <https://bit.ly/3ql34nu>**  
**Pour toute difficulté rencontrée, contactez-nous**

### **LEVANTE, SIX PIEDS SUR TERRE & SOUND OF METAL (films complémentaires au choix)**

=> **Facturation directe à l'établissement** scolaire ou d'apprentissage partenaire

Les entrées des films complémentaires au choix, dont 1 obligatoire a minima pour les lycéens, sont à la charge des établissements et à régler directement à la salle de cinéma partenaire lors de la séance ou sur facture.

Ces séances sont éligibles au pass Culture (pour les cinémas partenaires agréés) dans la limite des crédits alloués à l'établissement.

**NOTE** : Une copie des bordereaux de recettes, avec la fiche de liaison associée, est à transmettre à votre référent territorial (CinéLigue) pour l'évaluation du dispositif.

## **Temps forts professionnels**

**Lycéens et apprentis au cinéma Hauts-de-France** propose aux équipes éducatives un accompagnement pédagogique et culturel diversifié basé sur la mise à disposition d'outils et de ressources et sur l'organisation de temps de prévisionnement et de formation.

Ces propositions visent à permettre aux enseignants et formateurs d'acquérir des notions et des savoir-faire facilitant leur accompagnement des publics dans la réception des œuvres programmées et la réflexion sur les images.

**Les médiateurs cinéma et équipes accueillantes du dispositif sont les bienvenus sur ces temps de formation professionnels.**

Retrouvez les propositions sur [aac-hautsdefrance.com](http://aac-hautsdefrance.com) / Partie ESPACE ENSEIGNANT - Formation.

Et inscrivez-vous, si vous le souhaitez, directement par mail auprès de votre coordination CinéLigue Hauts-de-France.

## Contacts Lycées & CFA partenaires

Validés en comité de pilotage fin septembre, les noms et coordonnées des lycées et CFA partenaires de votre cinéma sont transmis par votre coordination référente dans les meilleurs délais, à l'issue du comité, afin que vous puissiez organiser les plannings de projection.

## Contacts coordination & Site du dispositif

### Coordination pour l'Académie de Lille

*Cinémas partenaires du Nord et du Pas-de-Calais*

#### **CinéLigue Hauts-de-France / 03 20 58 14 14**

104 rue de Cambrai - 59000 Lille

Coordinatrice **Lycéens et apprentis au cinéma** : Alexandra Blas / [ablas@cineligue-hdf.org](mailto:ablas@cineligue-hdf.org)

### Pilotage régional et coordination pour l'Académie d'Amiens

*Cinémas partenaires de l'Aisne, l'Oise et la Somme*

#### **Acap - pôle régional image / 03 22 72 68 30**

8 rue Dijon - BP 90322 - 80003 Amiens cedex 1

Coordinatrice **Lycéens et apprentis au cinéma** : Julie Barbier-Bonnentien / [juliebonnentien@acap-cinema.com](mailto:juliebonnentien@acap-cinema.com)

Chargée de mission **Lycéens et apprentis au cinéma** : Louna Lambert / [lounalambert@acap-cinema.com](mailto:lounalambert@acap-cinema.com)

**[laac-hautsdefrance.com](http://laac-hautsdefrance.com)** : le site du dispositif où vous pouvez télécharger le contrat d'engagement et retrouver toutes les informations utiles (calendrier, ressources sur les films...).